

Présents :

Monsieur Laurent BURTON, Bourgmestre faisant fonction - Président du Conseil communal ;

MM. Philippe LABALUE, Anne THANS, Sabine ELSÉN, Alain JEUNEHOMME et Madeleine HAESBROECK-BOULU, Echevins ;

Monsieur Didier GRISARD de la ROCHETTE, Président du Conseil de l'action sociale ;

Monsieur Daniel BACQUELAINE, Bourgmestre empêché ;

MM. Marie-Paule LHOEST GAUTHIER, Bruno LHOEST, Dominique VERLAINE, Axel NOEL, Carine ROLAND Van den BERG, Eric JANSSENS, Anne-Sophie BOFFÉ, Jean Michel WIDAR, Benoît LALOUX, Lionel THELEN, Noémi JAVAUX, Virginie BRAVIN, Dominique VANHEESBEKE LENAERTS, André NICOLET, Marie Louise CHAPELLE-LESPIRE, Antoine OLBRECHTS, Bernard FOURNY, Jacques QUOILIN, Anne-Lise HENNAUT DELFINO et Marc d'HUART, Conseillers ;

Monsieur Laurent GRAVA, Directeur général – Secrétaire.

**Objet : Centimes additionnels communaux au précompte immobilier**

**Agent traitant : V. Lurkin**

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (C.D.L.D.) 1<sup>ère</sup> partie Chap. 2 ;

Vu le Code des impôts sur les revenus, articles 249 à 256 et 464,1<sup>o</sup> ;

Vu la nouvelle réforme fiscale ;

Vu la situation financière de la commune ;

Sur proposition du Collège communal ;

Revu la décision du Conseil communal du 21 décembre 2016 ;

Vu la communication du dossier au Directeur financier faite en date du 5 décembre 2017 conformément à l'article L 1124-40 §1,3<sup>o</sup> et 4<sup>o</sup> du C.D.L.D. ;

Vu l'avis favorable rendu par le Directeur financier en date 6 du décembre 2017 et joint en annexe ;

Sur proposition du Collège communal ;

Après en avoir délibéré ;

En séance publique ;

Par 20 voix pour et 3 abstentions,

DECIDE :

Article 1 :

Il est établi au profit de la commune, pour l'année 2018, une taxe de 2.550 centimes additionnels communaux au précompte immobilier.

Le règlement sera d'application dès le premier jour de sa publication.

Article 2 :

La présente délibération sera transmise au Gouvernement wallon.

PAR LE CONSEIL

Le Directeur général,  
(s) L. GRAVA

Le Président,  
(s) L. BURTON

Pour extrait conforme :  
PAR LE COLLEGE

Le Directeur général,



Pour le Bourgmestre,  
L'Echevin délégué

L. GRAVA

A. JEUNEHOMME